

# 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



## PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 12

- I. Instaurer une consommation et une production durables
- II. Dissocier la croissance économique et la dégradation de l'environnement
- III. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux
- IV. Réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

## REALISATIONS ET ENJEUX

### I. Instaurer une consommation et une production durables

Instaurer une consommation et une production durable concerne l'ensemble des activités et tout particulièrement celles liées aux produits de grande consommation comme le secteur agroalimentaire, le bâtiment et le transport et se décline à chaque étape du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur valorisation après usage, en passant par les différentes étapes de production, de distribution et d'utilisation.

Déjà en 2014, la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2020 a retenu neuf défis de la durabilité en Tunisie en termes d'objectifs majeurs que la Tunisie devra surmonter dans l'avenir. Parmi ces défis, le premier intitulé : « Instaurer une consommation et une production durables intégrant le concept d'économie verte ». De même, les Assises Nationales de Développement Durable (2014) ont retenu, lors des travaux des commissions préparatoires, six thématiques dont celle portant sur « Les modes de production et de consommation durables ».

Le programme méditerranéen visant à promouvoir les modes de CPD : l'initiative Switch-Med. Il s'agit d'une initiative mise en œuvre par l'ONUDI, l'ONU Environnement-PAM/SCP-RAC et la Division Economie de l'ONU Environnement, en étroite coordination avec la DG NEAR au nom de l'Union européenne qui soutient et met en relation les parties prenantes afin de renforcer les innovations sociales et écologiques en Méditerranée. Le programme vise, entre autres, à (i) faciliter la transition vers la CPD dans les pays de la Région du Sud de la Méditerranée, et plus particulièrement à renforcer l'émergence de l'entrepreneuriat vert, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, les activités de démonstration et le réseautage et(ii) à consolider les cadres de politique et de gouvernance environnementaux pertinents.

Avec une grande participation des parties prenantes, l'initiative a contribué au développement et à l'amélioration de plans d'action nationaux de la politique de CPD et la mise en place d'un plan d'action et d'une feuille de route régionaux de la CPD dans le cadre de la Convention de Barcelone. Dans ce cadre un appui financier a été accordé au Ministère chargé de l'environnement pour la réalisation des activités suivantes : (i) Faire un état des lieux sur les modes de CPD en Tunisie et (ii) Développer un plan d'action pour chacun des deux secteurs choisis à savoir le tourisme et l'agro-alimentaire pour la période décennale (2016-2025).

1- Dans le cadre de la composante démonstration, trois projets pilotes ont été initiés : dans le secteur du tourisme (i) Accompagner un gîte rural écologique de charme « Dar Zaghouan » au gouvernorat de Zaghouan, (ii) Consolider un tour opérateur « Tunisia ecotourism » spécialisé en écotourisme dans la région de Bizerte et un projet dans le secteur de l'Agro-alimentaire :

Donner de la valeur aux coproduits de la production d'huile d'olive biologique au profit de l'entreprise « Sabra Olive Oil » dans le gouvernorat de Kairouan. L'objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes portant sur les barrières auxquelles les acteurs-clés sont confrontés dans le cadre de la transition vers les modes de CPD.

2- La composante production propre, financée par l'ONUDI, a été exécutée sur 28 mois par un consortium Tunisien. L'objectif étant de stimuler la demande et l'offre de services de production durable pour le secteur de l'industrie. Deux résultats sont attendus : (i) le Renforcement des capacités des prestataires nationaux et (ii) la Réalisation de 26 projets de démonstration dans l'industrie, via l'identification et la mise en œuvre de pratiques et de technologies de production durable.

Ces projets ont ciblé les secteurs industriels prioritaires. En 2018 l'Institut national de la consommation (INC) a lancé, en collaboration avec l'Institut national de la statistique (INS) et l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), l'Institut national de la consommation (INC) a lancé, une étude sur un système de prévision de la consommation pour les cinq prochaines années dans le but de suivre l'évolution des modes de consommation du citoyen tunisien pour anticiper leur développement dans les années à venir.

## **II. Dissocier la croissance économique et la dégradation de l'environnement**

Il s'agit de favoriser l'émergence d'initiatives d'éco-entrepreneuriat qui adoptent de nouveaux business-modèles verts socialement inclusifs. Parallèlement, ce volet cherche à promouvoir un modèle et des valeurs soutenant la consommation durable de la part des consommateurs et du grand public. L'objectif est triple : (i) promouvoir l'entrepreneuriat vert, (ii) renforcer les organisations de la société civile pour la transition vers des modes de vie plus durables, et (iii) soutenir des initiatives de collaboration entre les entrepreneurs verts et les organisations de la société civile. Dans ce cadre, CITET (Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis) et CONECT (Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie) ont organisé huit ateliers de formation d'une durée d'une semaine chacun au profit de 160 entrepreneurs verts sélectionnés sur une période de 12 Mois.

## **III. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.**

En Tunisie, les achats publics représentent en moyenne 25% du PIB. Ce poids économique donne une grande opportunité aux pouvoirs publics pour faire de leurs achats un levier au service du développement durable. Depuis 2012, la Tunisie s'est engagée dans des processus de révisions des mécanismes qui régissent son action publique, dont notamment l'élaboration du Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PANAPD). Le Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant sur la réglementation des Marchés Publics en Tunisie, a intégré de façon claire l'aspect de la durabilité dans les marchés publics. Son objectif est de faire de la Tunisie l'un des pays le plus engagé dans la mise en œuvre du développement durable par le biais de la commande publique pour faire face aux différents problèmes environnementaux et faciliter la transition vers l'économie verte. Le Plan d'Action National des Achats Publics Durables est en cours d'actualisation. Egalement des sessions de formation sur les Achats Publics Durables (APD) ont été organisées.

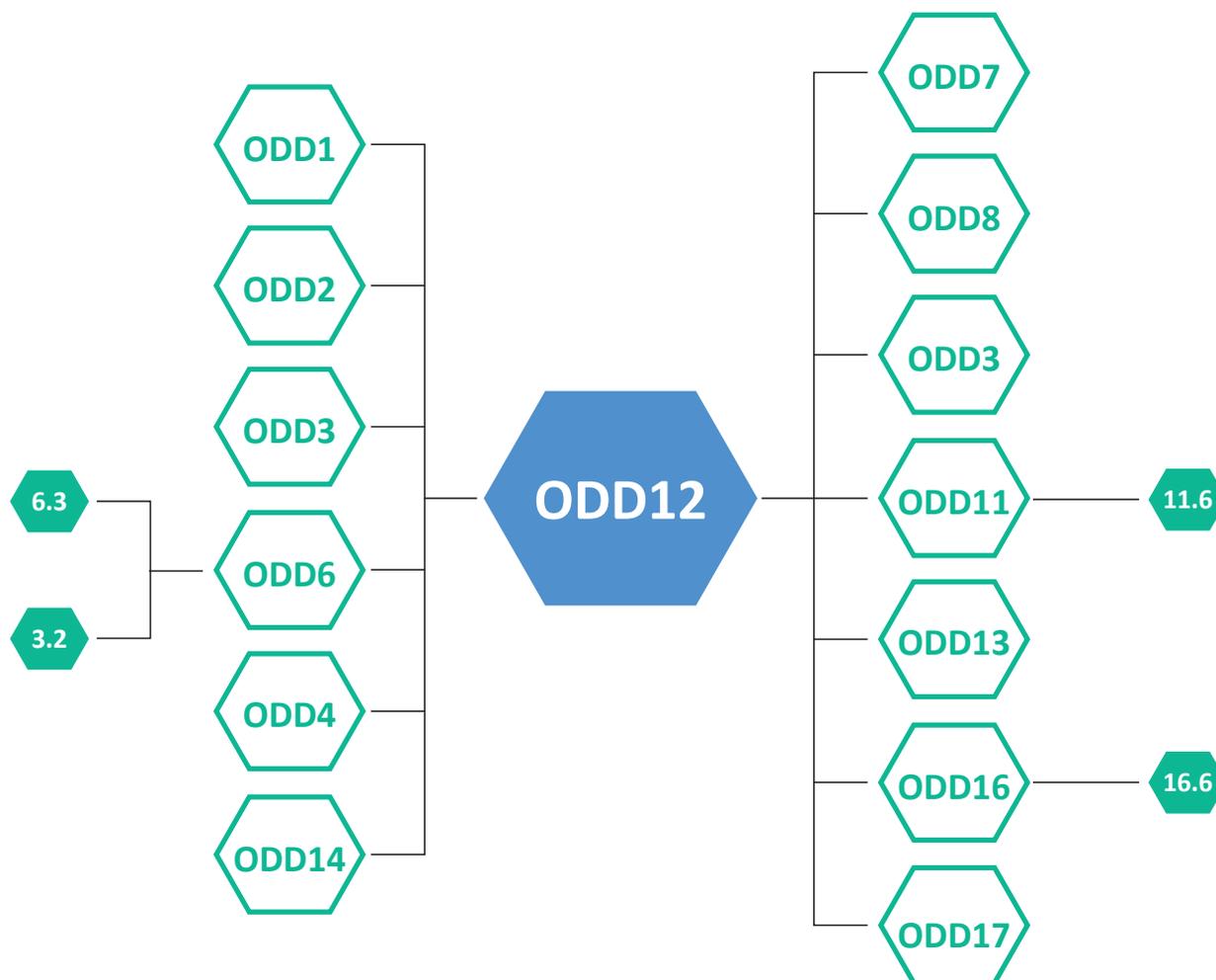
## **DES DEFIS A SURMONTER**

Les modes de consommation tunisiens ont évolué au cours de ces dernières décennies. Ainsi, notre société se caractérise par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes. Ces nouveaux modes de consommation touchent l'ensemble des aspects de la vie, depuis les produits alimentaires de première nécessité jusqu'aux produits considérés secondaires en passant par les services de transport et surtout de construction et de bâtiment. Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter les modes de production et de consommation des tunisiens vers une économie plus durable, qui limite l'exploitation des ressources

naturelles, les impacts sur l'environnement tout en améliorant la compétitivité, la qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

## SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement englobant les représentants suivants: MDICI, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Ministère de tourisme, Ministère de la santé, point focal national 10YFP, point focal national «switch-med», Centres techniques, Institut National de la Consommation, INS, ITCEQ, CITET), ONAS, ONTT, secteur privé (UTICA, CONECT, UTAP, SYNAGRI, etc.), organisations de la société civile (Organisation de Défense du Consommateur, etc.) et experts et universitaires.



## BONNES PRATIQUES

1- L'adoption de la loi N°35-2018 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociétale des entreprises, est considérée également une bonne pratique pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables.

2- Signature et adoption, en 2019, de la charte sur le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises par la Chambre Nationale des Producteurs de Ciment.